

Service de négociation

AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN

L'évaluation immobilière par votre notaire :



Une base de données nationale issue des actes reçus.

Une charte d'évaluation reconnue et une formation continue.

Un outil performant :

ÉVALU@NOT

Office notarial Alain MAISONNIER (SELARL)
97 Allée d'Orgeval 38380 ENTRE DEUX GUIERS

Tél : 04 79 36 60 33

Web : <http://alain-maisonnier.notaires.fr/>

Contact : Charlotte DUPONT

Email : charlotte.dupont.73014@notaires.fr

Pourquoi évaluer son bien ?

Objet : Mise en vente, succession, donation, divorce/séparation ...

Type de biens : Terrain, maison, immeuble, appartement ...

Comment se déroule l'évaluation ?

Prise de contact : demande du client ou conseil du Notaire pour la détermination de la valeur du bien ;

Validation d'intervention : lettre de mission permettant de définir le périmètre de l'évaluation immobilière ;

Collecte des documents pour la réalisation de l'évaluation : récupération en amont de l'intervention de toutes les pièces relatives au bien : extrait du titre de propriété, détail ou attestation des surfaces du bâti et/ou des parcelles de terrains, état locatif (si immeuble occupé), servitudes... en résumé tout élément pouvant avoir une incidence positive ou négative sur la valeur du bien estimé ;

Visite du bien : visite de l'intégralité du bien afin d'en avoir un état descriptif précis et connaître son environnement : photos, mesures, établissement du descriptif, analyse de l'état du bien, situation géographique, approfondissement des données au regard des documents collectés... ;

Réalisation de l'évaluation : documents complémentaires, analyse du bien et de ses situations géographique, urbanistique et juridique, étude de marché, analyse de la valeur par la méthode appropriée et en relation avec la base de données PERVAL, rédaction du rapport d'évaluation ;

Remise des conclusions : présentation et remise du rapport d'évaluation immobilière.

Montant des honoraires :

Maison: **200 € TTC***

Appartement : **150 € TTC***

Terrain à bâtir : **100 € TTC***

Immeuble : **jusqu'à 3 lots 400 € TTC*, 4 et 5 lots 600 € TTC*, au-delà sur devis ***

**En cas de mise en vente par l'étude, ces honoraires sont déduits des honoraires de vente à sa concrétisation par l'étude.*